

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Mercredi 30 octobre 2013 à 18h00

L'an deux mille treize, le trente octobre à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, Mr CREMER Pascal, Mr DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mr MENDRAS Bruno, Mme VERDIER Nicole.

Absent excusé avec pouvoir : Mr MOURGUES David, Mme MAZEL Marcelle.
Secrétaire de séance : Mr DEJEAN Christian.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre deux mille treize, par le maire.

Mr DEJEAN Christian, concernant les bourses aux enfants, rappelle, que lors de ce conseil, il a signalé qu'il était favorable à l'augmentation du montant des bourses, et qu'un débat s'est engagé à ce sujet.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.

Mme LAFONT Ginette demande si les travaux de réparation du mur de soutènement de la départementale à l'entrée du village sont commandés.

Mr le maire fait part qu'ils sont sur la liste des travaux urgents du Conseil Général du Gard.

Ordre du jour :

- 1°/ Opposition de la commune au transfert de PLU aux EPCI,
- 2°/ Convention ATESAT,
- 3°/ Participation cotisation Natura 2000,
- 4°/ Résultat appel d'offres et choix d'entreprises Aménagement aire de repos,
- 5°/ Festivités fin d'année,
- 6°/ Travaux en cours,
- 7°/ Recensement population 2014,
- 8°/ Questions diverses

1°/ Opposition de la commune au transfert de PLU aux EPCI : Mr le maire fait part au conseil que le projet de loi Accès au Logement et Urbanisme rénové dit « Projet de Loi ALUR » et particulièrement les dispositions de l'article 63 relatives au transfert de compétences et à la modernisation du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif final de transférer la compétence de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. Ce projet de loi a été adopté le 17 septembre 2013 par l'Assemblée Nationale. Ce dispositif, s'il était adopté, obligerait les communes à renoncer à la gestion de leurs documents d'urbanisme avec le quel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés. Les maires doivent pouvoir conserver, s'ils le souhaitent, la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et de leur commune en toute responsabilité. Ce transfert à caractère obligatoire et systématique, à

brève échéance, va priver le maire et son conseil municipal d'une expertise manifeste du terrain. Mr le maire fait part du courrier établi par Alès Agglomération en date du 07 février dernier, et co-signé par les 50 maires, à l'attention de Mme LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Mr le maire propose que la commune délibère sur ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant le caractère obligatoire de ce transfert,
 - Exprime sa ferme opposition au transfert obligatoire de la compétence de l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, aux communautés de communes et d'agglomération.
- Cette délibération sera communiquée aux députés et aux sénateurs.

2°/ Convention ATESAT : Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes : la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (loi MURCEF) portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, ont institué au profit des communes (ou groupements de communes) qui ne disposent pas de moyens suffisants une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cette assistance est une aide à l'exercice des compétences de la commune pour la fourniture de conseils et d'assistance sur les domaines suivants : aménagement – habitat et voirie. Cette assistance est fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 qui précise la nature des différentes prestations fournies et le coût annuel de la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite le concours de la DDTM pour assurer la mission ATESAT comme définie en annexe 1 dans le projet de convention,
 - Approuve le projet de convention et ses annexes,
 - Autorise le Maire à signer la convention dont le coût annuel s'élève à 41.93 €.
- La rémunération forfaitaire est calculée en application de l'arrêté du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer du 27 décembre 2002.

3°/ Participation cotisation Natura 2000 : Le maire donne lecture du courrier du 14 octobre 2013 du président, Mr ABOU, du COPIL, pour le site Natura 2000 FR9101368 « Vallée du Gardon de St Jean », celui-ci concerne une demande de participation financière. La demande de participation financière aux communes est calculée au pro-rata de leur surface dans le site Natura 2000. Le budget de l'animation du site Natura 2000 pour 2013 est de 47 471.50 €. La part d'autofinancement relevant des collectivités concernées est de 20 % soit 9 494.30 €. La superficie du site Natura 2000 est de 18 850 ha. Pour notre secteur, ALES agglomération n'ayant pas la compétence pour participer financièrement aux animations des sites Natura 2000, il est demandé une participation financière aux 4 communes appartenant à ALES Agglomération et concernées par le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de St Jean » soit Ste Croix de Caderle, St Jean du Gard, Corbès et Thoiras.

La demande de participation financière s'élève à 287.80 € pour la commune de Ste Croix de Caderle, pour une superficie concernée de 571.30 ha.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas régler cette participation avant d'obtenir de plus amples informations,
- Souhaite, avoir des informations concernant les animations organisées,

- Souhaite avoir le détail du budget ou un compte rendu des actions menées,
- Souhaite rencontrer l'animatrice, Coralie CURNY, afin qu'elle puisse présenter ces éléments avant le prochain conseil municipal.

4°/ Résultat appel d'offres et choix d'entreprises Aménagement aire de repos : Le maire fait un compte rendu du déroulement des opérations.

- Lancement de la consultation le 30 septembre 2013 :

Les dossiers de consultation établis par le cabinet Cereg, maître d'œuvre de cette opération, ont été envoyés aux entreprises suivantes : CABRIT TP, SRC, BERNARD TP et MICHEL TP. Les offres devaient parvenir avant le 17 octobre 2013 16h00. La commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis s'est réunie le lundi 21 octobre à 17h30. Les résultats, analysés et vérifiés, par le cabinet Cereg, sont les suivants :

| | Tranche Ferme HT | Tranche conditionnelle HT | TOTAL HT |
|-----------|------------------|---------------------------|------------|
| MICHEL : | 20 732.90 € | 9 531.10 € | 30 264.00€ |
| CABRIT : | 19 753.50 € | 8 240.00 € | 27 993.50€ |
| SRC : | 18 787.000 € | 9 258.00 € | 28 045.00€ |
| BERNARD : | pas d'offres. | | |

La commission après étude des offres a décidé de lancer un marché négocié, suite à une erreur dans le chiffrage de l'entreprise CABRIT. Le marché négocié a été lancé le 24 octobre 2013 avec les réponses avant le mardi 29 octobre avant 12h00. Les résultats de la négociation :

| | Tranche Ferme HT | Tranche conditionnelle HT | TOTAL HT |
|---|------------------|---------------------------|------------|
| MICHEL : | 19 903.58€ | 9 149.87€ | 29 053.45€ |
| (Maintien de l'offre avec remise commerciale 4% par rapport au montant initial) | | | |
| CABRIT : | 19 555.97€ | 8 157.60 € | 27 713.57€ |
| (Maintien de l'offre avec remise commerciale de 1 %) | | | |
| SRC : | 18 787.00€ | 9 258.00 € | 28 045.00€ |
| (Maintien de l'offre initiale) | | | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix Pour et 2 abstentions (Mme Lafont et Mr Dejean),

- Décide de retenir l'entreprise CABRIT TP pour un montant de 27 713.57 € HT pour les travaux d'aménagement de l'aire de repos.
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Mr Christian DEJEAN souhaite connaître le coût total, depuis le début des travaux, de cette aire de repos.

5°/ Festivités fin d'année

- **Pour les personnes de plus de 65 ans** : Mr le maire propose au conseil de délibérer sur l'attribution d'une attention aux personnes âgées de plus de 65 ans, habitant sur la commune.

Le conseil municipal, après un long débat sur la doctrine d'attribution de ces colis, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer, aux personnes de plus de 65 ans, habitant la commune, un colis d'une valeur de 30 € par personne.

Mmes Auriol, Mazel, Verdier et Bonzon sont chargées de l'élaboration de ce colis.

- **Pour les enfants entre 0 et 18 ans** : Mr le maire propose au conseil de délibérer sur l'attribution d'une attention aux enfants habitant sur la commune. Mr le maire propose l'attribution d'un chèque cadeau.

Mr Mendras Bruno propose de refaire une après-midi récréative avec la diffusion d'un film.

Mme Bonzon Annelise propose de faire une après-midi récréative pour tout le monde avec un film ou un spectacle, un goûter, la distribution des colis pour les personnes de plus de 65 ans et des chèques cadeaux pour les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer, aux enfants habitant la commune, un chèque cadeau d'une valeur de 25 € par enfant,

- Décide d'organiser une après-midi récréative avec la diffusion d'un dessin animé, suivi d'un goûter où sera remis les colis des personnes de plus de 65 ans et des chèques cadeaux. Mrs Cremer et Mendras sont chargés de choisir le film pour cette occasion.

6° / Travaux en cours

Dallage devant l'entrée du porche de la chapelle : Mr le maire fait part que l'entreprise Hébrard a démarré les travaux de dallage. Les conseillers peuvent se rendre sur place et faire part de leurs éventuelles observations.

Panneaux faune et flore : Mr Cremer Pascal, chargé de cette opération, fait part que les dix panneaux sont réalisés au point de vue maquette, et qu'un premier panneau va bientôt être réalisé en totalité. La relecture du contenu est longue et minutieuse. La mise en place de ces panneaux sera faite en coordination avec les travaux de l'aire de repos.

Mr Cremer Pascal fait part de l'interrogation de Mr Renaux Alain au sujet de l'éventuel vieillissement précoce de ces panneaux.

Mr Cremer Pascal indique qu'il a recontacté l'entreprise qui fabrique ces panneaux qui confirme avec certitude une garantie de 10 ans.

Chantier d'insertion : Mr le maire fait part que les travaux de réfection des marches en bois du petit sentier partant de l'aire de repos vers la chapelle réalisés par le chantier d'insertion du Pays Cévenol sont terminés.

7° / Recensement population 2014 : Mr le maire fait part que le prochain recensement de la population, organisé par l'INSEE, aura lieu sur la commune du 14 janvier 2014 au 15 février 2014. Le coordonateur communal désigné est Mr JULIEN Edmond, une formation aura lieu le mercredi 6 novembre 2013 afin qu'il puisse assurer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement de 2014. L'agent recenseur et l'indemnité qu'il percevra seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

8° Questions diverses :

Urbanisme : Déclaration Préalable déposée en mairie en date du 18.10.2013 par Mr De Cazenove Maurice pour l'agrandissement d'une fenêtre.

Le conseil municipal, après avoir consulté la demande, donne un avis favorable.

Indemnité du receveur : Monsieur le Maire fait part de la réception de la demande de règlement de l'Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante, pour l'exercice 2013. Le montant de cette indemnité est calculé en fonction du budget de la commune des 3 dernières années qui pour 2013 est de 154.04€.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération,

Le conseil municipal, DECIDE, à 7 voix Pour et 1 abstention (Mme Bonzon)

- D'attribuer à Madame RUBY, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

| | |
|--------------------------------|---------|
| Taux de l'indemnité 100 % | 138.50€ |
| Indemnité de confection budget | 30.49€ |
| Montant brut | 168.99€ |
| Montant net | 154.04€ |

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP) : Mr le maire fait part au conseil que les résultats des forages, pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau, n'ont pas donné de résultats positifs. Les travaux sont arrêtés à ce jour. Une réunion de travail est prévue avec tous les acteurs de cette opération afin de faire le point.

Mr Cremer Pascal demande pourquoi il y a une obligation de trouver une nouvelle ressource en eau.

Mr le maire indique qu'actuellement le débit sur le prélèvement qui s'effectue au Pont de Salindres est limité et qu'il n'y aura pas d'autorisation afin d'augmenter le débit pour répondre aux besoins des usagers.

Mme Lafont Ginette indique qu'il serait également possible, afin de ne pas trop augmenter la demande en eau, de mettre en place des méthodes d'économie avec par exemple la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie.

Mr le maire rappelle que la consultation d'entreprise a été lancée pour :

- la chloration du réservoir de Malérargues et de Montvaillant, dans le cadre de l'amélioration de la qualité,
- le remplacement des canalisations du réseau au niveau de Lale et du Mazelet, sur la commune de St Félix de Pallières, dans le cadre de l'amélioration du rendement,
- la réfection du réseau sinistré de Prades sur la commune de Thoiras suite au glissement de terrain,
- le maillage avec le réseau de Ste Croix avec la mise en place d'un surpresseur, dans le cadre de l'amélioration et la sécurisation du réseau de Ste Croix.

Mr Dejean Christian demande si, suite à ce maillage, le réseau de la commune sera transféré au SIAEP. Mr le maire indique que conformément aux engagements pris par la commune lors des travaux de la seconde tranche d'adduction de l'eau, une fois le maillage réalisé, le réseau communal sera transféré au SIAEP.

Déchetterie de Lasalle : Mr le maire fait part que la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a délibéré sur l'utilisation de la déchetterie de Lasalle pour les communes de Ste Croix de Caderle, Vabres et St bonnet de Salendrinque. Une convention est en cours de signature entre l'EPCI d'Alès Agglomération et l'EPCI de Causses Aigoual Cévennes.

Crèche de Lasalle : Mr le maire fait part que la délibération n'a pas été prise à ce jour par l'EPCI de Causses Aigoual Cévennes, afin que les enfants des communes de Vabres, St Bonnet de S. et Ste croix de C, puissent être accueillis dans cette crèche conformément à la réglementation qui sera appliquée.

ERDF : Mr le maire fait part qu'un rendez-vous a été pris avec Mr Boulogne, responsable ERDF, il aura lieu le Lundi 4 novembre 2013 à 15h00, en mairie. Les remarques faites par certains conseillers seront abordées lors de la réunion.

Étagères : Mr le maire fait part qu'il a commandé à Mr Bonzon Robin des étagères supplémentaires pour le secrétariat.

Centre de chirurgie cardiaque de Nîmes : Mr le maire fait part du courrier, reçu en mairie, par le président du Conseil d'Administration, Mr GIORDANI, qui remercie le conseil municipal pour son soutien.

Restos du Cœur : Mr le maire fait part du courrier, reçu en mairie, du responsable départemental des Restaurants du Coeur, Mr Baert, qui remercie le conseil pour sa subvention de 200.00 €.

Orange : Mme Bonzon Annelise signale son mécontentement concernant le comportement d'une équipe d'Orange qui travaille actuellement sur le secteur de la Rouveyrolle. En effet elle a pu constater que l'équipe qui pique nique sur place laisse les déchets également sur place.

Sortie Cévennes Garrigue : Mme Lafont Ginette demande où en est la sortie financière avec l'ancienne communauté de communes Cévennes Garrigue. Mr le maire fait part qu'une réunion a été provoquée par Alès Agglomération avec les présidents des trois EPCI concernés par les communes sortantes de Cévennes Garrigues, en présence des directeurs généraux et de la Direction Générale des Finances Publiques. Normalement nous serons très prochainement fixés sur les conditions de sortie.

Syndicat Mixte Départemental d'Electrification (SMDE) : Mr MENDRAS Bruno, délégué au SMDE, fait part qu'il a assisté à une réunion ce mercredi 30 octobre à Anduze. Il fait part qu'un dossier a été ouvert concernant des problèmes de tensions sur le secteur de Montvaillant. Il demande si un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé sur la commune. Mr le maire indique que cela n'a jamais été fait. Il convient de faire un bilan sur la consommation de l'éclairage public ou de prévoir un diagnostic afin de s'impliquer dans l'économie d'énergie.

PREDICT : Mr Mendras Bruno fait part que la commune adhère automatiquement au système d'alerte de la société Prédicit suite à son adhésion à Alès Agglomération. Ce système a été présenté par la société Prédicit lors d'une réunion en mairie avec les personnes concernées. Ce système d'alerte consiste en l'envoi d'un message par mail indiquant les phénomènes météorologiques à risques à venir pour la commune. Il donne des précisions à 3 h00 près, et établit des bilans après le phénomène. Mr Mendras bruno propose de confier les codes d'accès du site aux conseillers pour une meilleure information et communication. Mr le maire va se renseigner pour savoir si l'accès à ce site peut-être rendu public.

Passerelle Pont de la route Royale : Mr Mendras Bruno fait part que l'entreprise Christovao de St Jean du Gard a été retenue pour effectuer les travaux de réfection du pont en pierre.

Bulletin : Mr Mendras Bruno demande quand le prochain bulletin sera édité. Mme Auriol Violette propose qu'une sortie de bulletin ait lieu en début d'année prochaine. Mr Dejean Christian souhaite être relancé quelques temps avant afin de communiquer un article complémentaire sur le cynips du châtaignier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

| | |
|---|--|
| M JULIEN, Maire | Mme AURIOL, 1 ^{ère} Adjointe |
| M CREMER, 2 ^{ème} adjoint | Mme BONZON, Conseillère |
| M DEJEAN, Conseiller | Mme LAFONT, Conseillère |
| Mme MAZEL, Conseillère <i>Absente</i> | M MENDRAS, Conseiller |
| M MOURGUES, Conseiller <i>Absent</i> | Mme VERDIER, Conseillère |